

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 18 décembre 2018

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 06/12/2018
Présents : 16	<i>L'an deux mille dix-huit et le dix-huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 2	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSC, Josian CABROL, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES
Votants: 18	
Pour: 18	Représentés: Jean-Luc FALIP par Jean ARCAS, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS
Contre: 0	Présents non votants :
Abstentions: 0	Excusés: Gérard BARO, Roland BASCOUL, Francis BOUTES, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents:

Objet: Adoption du budget 2019

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Comité syndical les propositions budgétaires concernant le budget 2019 en nomenclature M14.

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés au chapitre (art 2312-2 du C.G.C.T.).

Le budget primitif 2019 annexé au présent rapport se résume ainsi :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 168 076 €	2 168 076 €
Investissement	1 524 728 €	1 524 728 €
TOTAL	3 692 804 €	3 692 804 €

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter le budget primitif du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour l'exercice 2019 établi par nature et voté par chapitre auquel s'ajoute une présentation par fonction établie en conformité avec l'instruction M14.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer et à l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical adopte le budget primitif du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour l'exercice 2019 établi par nature et voté par chapitre auquel s'ajoute une présentation par fonction établie en conformité avec l'instruction M14 et autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 18 décembre 2018.

Le Président,
Jean ARCAS

